



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D12 - Espace formation 6 avenue Pasteur – Participation de la Ville aux travaux complémentaires au titre de la copropriété avec Vals de Saintonge Communauté

Date de convocation : 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 12 - ESPACE FORMATION 6 AVENUE PASTEUR - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DE LA COPROPRIÉTÉ AVEC VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Par délibération du 1^{er} février 2018, le Conseil municipal a accepté de participer avec Vals de Saintonge Communauté à la réfection du carrelage du sol du hall d'entrée du bâtiment Espace Formation situé 6 avenue Pasteur pour un montant de 5 838,31 € TTC sur un montant total de 15 203,93 € TTC. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Angérienne de Carrelage.

En cours d'exécution des travaux, l'entreprise a constaté un décollage partiel de la chape nécessitant des travaux complémentaires pour sa remise en état.

Aussi, par lettre reçue le 19 mars 2018, Vals de Saintonge Communauté sollicite la Ville pour participer aux travaux de réfection de la chape ciment pour un montant de 6 472,50 € TTC réparti de la manière suivante, en application du règlement de copropriété :

- 616/1000^{ème} pour Vals de Saintonge Communauté, soit un montant de 3 987,06 € TTC
- 384/1000^{ème} pour la Ville, soit un montant de 2 485,44 € TTC.

Les crédits sont inscrits par décision modificative sur le compte 2041512-01.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la participation financière de la Ville à hauteur de 2 485,44 € TTC à verser à Vals de Saintonge Communauté au titre des travaux complémentaires à l'espace formation.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D12-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.